

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 65 CONCERNANT ERAMET**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion*



**ERAMET**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 17 : Programme de rachat d'actions**

**Analyse**

La mention dans la résolution du fait que l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital peut être utilisée en période d'offre publique, va dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure compréhension par les actionnaires des enjeux du vote de la résolution, conformément aux recommandations de l'AFG. Cependant cette résolution peut constituer une mesure de défense contre les OPA qui contrevient à ces recommandations.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3-1 paragraphe 1-1

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

*Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.*

*L'AFG considère en effet que la tenue d'une assemblée générale intervenant pendant la période d'offre publique doit permettre aux actionnaires de se prononcer au cas par cas en disposant des éléments d'appréciation voulus sur des résolutions autorisant, en période d'offre publique, le rachat d'actions ou l'octroi de bons de souscription d'actions tels qu'institués par la loi du 31 mars 2006.*

GOUVERNANCE
-------------

### **1. Composition du conseil d'ERAMET**

Le conseil d'administration d'ERAMET comportera, à l'issue de l'assemblée générale 47,1% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Christel Bories	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	F	57	FR	4	2025	1	1			
	François Corbin	<b>Administrateur référent</b>	Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	2	2023	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Alilat Antsélévé-Oyima			n.a	M	61	GA	Nouveau	2025	0	1			
	Emeric Burin des Roziers*		Libre d'intérêts	100%	M	40	FR	2	2023	0	1			
	<b>Ceir</b> (famille Duval) rep. par Nathalie de La Fournière	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	53	FR	10	2023	0	1			
	<b>Sorame</b> (famille Duval) rep. par Cyrille Duval	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	72	FR	10	2023	0	1	M	M	M
	Jérôme Duval	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	48	FR	2	2023	0	1			
	Frédéric Gaidou	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	46	FR	3	2022	0	1			M
	Jean-Yves Gilet	Représentant de l'Etat actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	5	2023	0	1			
	Bruno Vincent	Représentant de l'Etat actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	39	FR	2	-	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Philippe Vollmer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	44	FR	Nouveau	2025	0	1			
	Jean-Philippe Letellier	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	3	2022	0	1			
	Louis Mapou		Libre d'intérêts	9%	M	62	FR	3	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christine Coignard		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	4	2025	0	1	M		
	Manoelle Lepoutre		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	10	2023	0	1		M	
	Miriam Maes		Libre d'intérêts	100%	F	65	NL	5	2024	0	2	P		M
<input checked="" type="checkbox"/>	Catherine Ronge		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	5	2025	0	2			M
	Sonia Sikorav		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	5	2024	0	3	M		
	Claude Tendil		Libre d'intérêts	100%	M	75	FR	9	2023	0	2		P	P

## 2. Spécificités

- Les statuts d'ERAMET comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Le conseil, composé de 19 personnes, ne comprend que 37% de femmes.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE